

## ROËZÉ SUR SARTHE

### ARRETE DE VOIRIE

109-2025

### Circulation alternée Route de la Suze

**Le Maire de ROËZÉ SUR SARTHE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code des Propriétés des Personnes Publiques,
- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,
- Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 modifié, et du 26 juillet 1974, relatifs à la signalisation routière,
- Vu l'état des lieux,
- Vu la demande d'arrêté de police de circulation déposée le 11 septembre 2025 par la société DROUIN, domiciliée L'Ange Marie, 72290 MEZIERES-SUR-PONTHOUIN, pour l'abattage de peupliers,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité du chantier,

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 - AUTORISATION :**

Le bénéficiaire, la société DROUIN, est autorisé à mettre en place une circulation alternée manuelle au niveau du lieu-dit Le Petit Pré du Pont de l'Orne.

#### **ARTICLE 2 - SECURITE ET SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION :**

Le bénéficiaire devra signaler ce stationnement conformément à l'instruction interministérielle portant sur la signalisation routière.

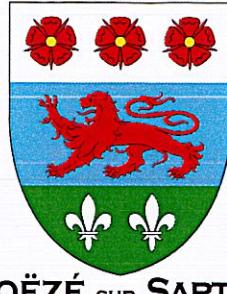
Le bénéficiaire sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

#### **ARTICLE 3 – AUTRES AUTORISATIONS :**

Avant l'exécution du présent arrêté, le bénéficiaire devra s'assurer qu'il est en possession de toutes les autorisations administratives nécessaires et délivrées par les différentes institutions impactées par son projet.

#### **ARTICLE 4 - RESPONSABILITE :**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.



## ROËZÉ SUR SARTHE

### ARTICLE 5 - VALIDITE DU PRESENT ARRETE :

La présente autorisation est consentie du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 10 octobre 2025 de 8h00 à 18h00 (quelques heures sur la période).

### ARTICLE 6 - EXECUTION DU PRESENT ARRETE :

Le Maire ou son représentant, la Gendarmerie et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROËZÉ SUR SARTHE, le 12 septembre 2025



Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Acte publié et Affiché le : 15/09/2025  
Acte Diffusé à : Gendarmerie nationale – brigade de la Suze, Centre de secours de la Suze sur Sarthe,  
Entreprise DROUIN

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15, rue de la Mairie  
72210 Roëzé-sur-Sarthe  
tél. 02 43 77 26 22  
mairie-roezee@wanadoo.fr